

SUR LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DU PREMIER ET SECOND DEGRÉ

Le projet de masterisation du concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré qui a été présenté le 13 octobre 2008 est censé améliorer la formation des enseignants et revaloriser leur niveau de qualification. Or la quasi-totalité des UFR dans toutes les universités s'est élevée contre ce texte et refuse de l'appliquer. Pourquoi ? Voici quelques explications.

1. Les enseignants de l'école primaire, du collège, et du lycée, suivent déjà au moins 5 années d'étude et de formation avant d'être titularisés, comme pour un master.
2. Cette réforme conduit à la précarisation du métier d'enseignant en créant un vivier de diplômés d'un master enseignement et recalés au concours (les reçus-collés). Ces personnes pourront être employées par les chefs d'établissement sans statut de fonctionnaire pour des remplacements, des vacances, etc. comme le prévoient les réformes en cours dans le secondaire.
3. Les futurs enseignants potentiels devront attendre une année de plus avant d'être payés, puisque l'année de stage rémunérée à plein temps (216 heures en responsabilité pour un salaire annuel d'environ 15 000 euros) disparaît, ce qui accroîtra inévitablement les inégalités sociales.
4. À la place, la réforme prévoit entre l'écrit et l'oral du concours, un stage en pleine responsabilité d'au plus 108 heures pour une « gratification » maximale de 3000 euros.
5. Autre conséquence : ce stage fournit au Ministère de l'Education Nationale une main d'œuvre quasiment gratuite et inexpérimentée en lieu et place de fonctionnaires stagiaires bénéficiant du statut et du salaire des professeurs de l'enseignement secondaire. Cela rendra inégal l'enseignement secondaire et fragilisera sa qualité. Par ailleurs, l'utilisation d'une main d'œuvre quasiment gratuite conduira à une baisse du nombre de postes au concours.
6. Le calendrier du nouveau concours (épreuve d'admissibilité en janvier et d'admission en juin de l'année du M2) est intenable : entre janvier (ou février ?) et juin, les étudiants doivent à la fois préparer l'oral du concours, effectuer 108 heures de stage devant une classe, élaborer un mémoire de niveau M2 et passer les examens pour valider ce diplôme.
7. Le contenu disciplinaire des concours est dramatiquement revu à la baisse. La deuxième épreuve d'oral est remplacée par une épreuve portant sur « la connaissance du système éducatif », épreuve pour le moins floue qui compte pour 30% de la note finale !

Ce projet de réforme s'inscrit dans une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, doublée d'une politique de précarisation des personnels de toutes catégories.

Les projets de réforme de la formation et des concours des enseignants du premier et second degré et du projet de décret régissant le statut des enseignants-chercheurs dénotent donc d'un mépris profond pour nos missions et pour les étudiants !